



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 14 juin 2016

Référence : LFP-BUR.2016.06.14.

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion téléphonique du	14/06/2016
Président du Bureau	M. Didier QUILLOT

Présents	MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAÏAZZO, Jean-Pierre DENIS, François FORTIN, Vincent LABRUNE, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Jean- Michel SEYDOUX.
Excusés	M. Nasser AL-KHELAIFI, Saïd CHABANE (représenté par Bernard CAÏAZZO).
Assistent	M. Noël LE GRAËT. M. Guy COTRET. MM. Jérôme BELAYGUE, Mathieu FICOT, Adrien MAUREL, Jérôme PERLEMUTER, Arnaud ROUGER. Mme Julie HEBERT.

1. Coupe de la Ligue : Nouveau dispositif

Le Bureau,

entend la présentation du nouveau dispositif proposé concernant l'utilisation de panneaux LED pendant les matchs,

demande une simulation financière plus détaillée des coûts afférents,

faisant suite à la demande de M. Bernard CAÏAZZO, décide que ce sujet sera évoqué lors de l'assemblée en comité restreint de Première Ligue qui se tiendra à Cannes le 28 juin prochain avant approbation par le Conseil d'Administration de la LFP qui se tiendra à la mi-juillet.



2. Information relative aux accords commerciaux complémentaires signés avec beIN (et la levée des réserves)

Le Bureau,

après avoir rappelé la décision prise par le Conseil d'Administration du 14 avril 2016 de valider l'accord complémentaire avec le groupe Canal + sur les droits de diffusion collective,

valide l'accord commercial complémentaire négocié avec beIN Sports, concernant les droits collectifs et traitant les réserves formulées par beIN dans sa réponse à l'appel à candidatures en contrepartie d'un montant de 3 millions d'euros par saison.

3. Modifications réglementaires en matière d'invitations

Le Bureau,

prend connaissance des modifications réglementaires proposées concernant le quota d'invitations destinées aux partenaires de la LFP,

décide d'adopter les principes suivants :

- Art. 534 – Invitations LFP & partenaires (championnats)
 - Prise en compte des engagements contractuels de la LFP et des négociations en cours, avec :
 - En Ligue 1, 200 invitations avec prestation par saison (dans la limite de 20 places par club réparties sur 2 matches)
 - En Ligue 2, 30 invitations « sèches » additionnelles par match (en sus du quota actuel de 30 par match).
- Art. 711 – Invitations LFP & invitations partenaires (Coupe de la Ligue)
 - Idem – Prise en compte des engagements contractuels de la LFP et des négociations en cours, avec un maximum de 20 places VIP (ou TO) par match.

4. Horaires des matchs de Ligue 1

Le Bureau,

étant rappelé les stipulations de l'appel à candidatures prévoyant que les rencontres du dimanche auront lieu à 20h45,

informé de la demande de Canal+ de programmer ces rencontres à 21h00,



demande aux services de la LFP de réaliser une étude sur les affluences 20h45 vs 21h00 avant de donner son accord à Canal+ pour modifier l'horaire des matchs de Ligue 1.

5. Propositions de modifications de la Charte Médias pour le cycle 2016/2020

Le Bureau,

approuve les propositions de modifications de la Charte Médias 2016-2020, et dont les principales nouveautés seront les suivantes :

- un média day réservé à la LFP (à destination des diffuseurs internationaux)
- une interview d'un joueur par semaine (accord préalable diffuseurs-clubs) pendant un match
- amélioration du protocole de veille de match
- une interview d'un joueur entre heure H - 90 et le coup d'envoi
- les clubs devront répondre positivement aux sollicitations pour les magazines comme le Canal Football Club (le dimanche sur Canal+).

Philippe PIAT rappelle aux membres du Bureau qu'il existe une convention UNFP qui oblige les joueurs à répondre aux demandes d'interviews, et que ces modifications ne présentent donc pas de difficultés.

6. Situation du Red Star

Le Bureau,

connaissance prise du mail adressé par la LNR le 6 juin 2016 au sujet des possibles conflits d'usages entre le Top 14 et la Ligue 2 et de la nécessaire prise en compte de ces contraintes pour la programmation des matchs du Red Star au Stade Jean Bouin habituellement utilisé par le club de rugby du Stade Français,

lecture faite du courrier de la Mairie de Paris concernant d'une part l'utilisation du stade Jean-Bouin par le Red Star FC pour la saison 2016/2017, et d'autre part, de son engagement, en cas de conflit d'usage avec le Stade Français (Top 14), permettant au Red Star FC de bénéficier d'une solution alternative qui serait le Stade Charléty,

donne son accord, sous réserve du respect des dispositions réglementaires applicables aux stades de Ligue 2, pour que le Red Star évolue au Stade Jean Bouin et/ou Charléty.



7. Propositions de dates des barrages Ligue 1/Ligue 2 et Ligue 2/National

Le Bureau,

adopte à l'unanimité le principe d'organiser la semaine des barrages du 23 au 28 mai 2017.

Les matches aller auront lieu :

- Le mardi 23 mai pour la Domino's Ligue 2
- Le jeudi 25 mai pour la Ligue 1

Les deux barrages retour auront lieu le dimanche 28 mai en fin d'après-midi et en soirée.

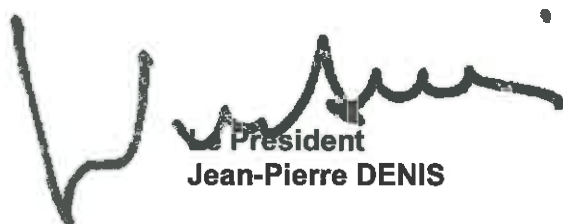
Chargée d'organiser les barrages, la LFP va se rapprocher des diffuseurs pour leur proposer ces dates.

Les dates définitives seront adoptées lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration de la LFP.


8. Questions diverses

8.1. Calendrier des prochaines réunions

Le calendrier des instances du second semestre 2016 sera adressé prochainement. Il prévoira : une réunion **physique** du Bureau tous les mois (sauf les mois où un Conseil d'Administration aura lieu) et une réunion du Conseil d'Administration par trimestre.



Le Président
Jean-Pierre DENIS



Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT